

# FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

## RÉGION, MÉTROPOLE, INTERCOMMUNALITÉS : LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN ÎLE-DE-FRANCE

1 jour

27 juin 2019

Lieu : IAU îdF – 15 rue Falguière 75015 Paris

L'adaptation de l'organisation institutionnelle francilienne aux enjeux métropolitains est encore en chantier. La mise en œuvre de « l'acte III de la décentralisation » avance, mais les incertitudes demeurent nombreuses. Or les élus franciliens ont un rôle majeur à jouer dans la traduction de ces évolutions.

Cette formation, à la fois synthétique et complète, leur permettra de mieux comprendre les évolutions territoriales en cours, d'en décrypter les impacts institutionnels, juridiques et financiers, d'analyser les conséquences dans différents secteurs.

### Compétences visées

- Acquérir une vision globale (institutionnelle, juridique, financière) des transformations induites par la métropolisation et la réforme territoriale en Île-de-France.
- Décrypter l'actualité et les évolutions à venir
- Repérer les bonnes pratiques, les leviers et obstacles dans la mise en œuvre de la réforme et s'en saisir pour son territoire.

### Outils pédagogiques

La formation s'appuiera sur : l'expertise de l'IAU, qui analyse et réalise le bilan de la mise en œuvre de ces mutations, un retour d'expérience d'un acteur territorial, et des illustrations concrètes. Elle privilégiera les temps d'échanges avec les participants.

### Coordinateur de la session

Léo FAUCONNET, directeur de la mission Gouvernance, IAU îdF

### Public concerné

Élus des collectivités.

### OBJECTIFS

Mieux comprendre l'impact des mutations institutionnelles sur son territoire et identifier les leviers d'action.

### PROGRAMME

9h00 : Ouverture

- **Fouad AWADA**, directeur général de l'IAU îdF

L'Île-de-France, un nouveau « big-bang » ? L'esprit et le temps de la réforme

- **Léo FAUCONNET**, politiste-urbaniste, IAU îdF

Métropole et intercommunalités : le décryptage des conditions concrètes de mise en œuvre de la réforme territoriale en Île-de-France

- **Tanguy LE GOFF**, politiste, IAU îdF

Dotations, fiscalité, solidarité : les enjeux financiers de la réforme territoriale

- **Martin WOLF**, expert finances locales, IAU îdF

12h30 : Déjeuner en commun

14h00 : Construction et fonctionnement d'un territoire du Grand Paris : retour d'expérience d'un cadre dirigeant d'une intercommunalité

- **Guillaume CLÉDIÈRE**, directeur général des services de l'Établissement public territorial Est Ensemble

17h00 : Fin de la formation

---

*Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus attribué à l'IAU île-de-France le 4 juin 2018.*

## INSCRIPTION

### Deux possibilités de financement

**Cette formation est prise en charge, selon votre choix :**

- Directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- Par votre Droit Individuel à la formation d'élu.

**Bulletin d'inscription ci-joint à remplir et à faire valider par votre collectivité.**

**A retourner par mail : [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr).**

Vous recevrez une convocation confirmant votre inscription.

## MODALITÉS ET TARIFS

### **Si cette formation est prise en charge par votre collectivité**

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'IAU îdF établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de déplacement seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le déjeuner et le dossier documentaire sont inclus dans le prix.

### **Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élu**

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF – deux mois avant la formation.

**Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.**

- Collectivités au-dessus de 50 000 habitants : 690€
- Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants : 490€
- Collectivités en-dessous de 10 000 habitants : 290€

### **Modalités de remboursement**

L'IAU îdF vous accompagnera dans vos démarches.

Contact : [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr), Tél : 01 77 49 77 49

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le nombre de participants est limité à 15 pour faciliter les échanges d'expériences.

Consultez notre programme de formations sur le site internet de l'IAU : [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

### **CONTACT**

Brigitte GUIGOU,  
Chargée de mission formation à l'IAU îdF

[formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr)  
Tél : 01 77 49 77 49

---

*Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus  
attribué à l'IAU île-de-France le 4 juin 2018.*



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME



# FORMATION ÉLUS DE L'IAU îdF

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention de formation

Prise en charge par la collectivité ou par le DIF Élus

A renvoyer par mail à [formations@iau-idf.fr](mailto:formations@iau-idf.fr) avant le 17 juin 2019

NOM*	
Prénom*	
Profession*	
Élu(e) de la collectivité de*	
Fonction ou délégation*	
Téléphone*	
Mail*	

\*Toutes les rubriques doivent être complétées obligatoirement

S'inscrit à la journée de formation :

Intitulé : « RÉGION, MÉTROPOLE, INTERCOMMUNALITÉS : LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN ÎLE-DE-FRANCE »

Date : 27 juin 2019

Lieu : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

TARIFS DE LA SESSION PAR JOUR ET PAR ÉLU*		
	Collectivités au-dessus de 50 000 habitants	690 € HT
	Collectivités entre 50 000 et 10 000 habitants	490 € HT
	Collectivités en-dessous de 10 000 habitants	290 € HT

\*Cochez la case correspondante

Date et signature du candidat à la formation :
------------------------------------------------

TSVP

\_\_\_\_\_

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus  
attribué à l'IAU île-de-France le 4 juin 2018.



## COMPLÉTEZ CI-DESSOUS LA PARTIE A OU B SELON LE TYPE DE PRISE EN CHARGE

### A) PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ

#### À compléter par la collectivité

Accord pour la participation de : M.....

À la journée de formation organisée le 27 juin 2019 à l'IAU îdF

Sur le thème de :

« RÉGION, MÉTROPOLE, INTERCOMMUNALITÉS : LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN ÎLE-DE-FRANCE »

Qui sera facturée (somme en toutes lettres) : .....

Paiement à envoyer à : IAU îdF – 15, rue Falguière 75015 Paris

- chèque (à l'ordre de l'IAU îdF)
- mandat administratif (bon de commande à l'IAU îdF, numéro.....)

Date, signature et cachet de la collectivité :

### B) PRISE EN CHARGE PAR LE DIF ÉLUS (Caisse de Dépôt et Consignations)

Tous les élus peuvent solliciter le financement d'une formation auprès du DIF-Élus. Pour cela, vous devez envoyer votre demande de financement (document joint) à la Caisse des Dépôts et Consignations au moins 2 mois avant le début de la formation.

Démarche à suivre :

1. Demander un devis auprès de l'IAU îdF
2. Contacter la Caisse des Dépôts et Consignations – Mission DIF-Élus, tél. 02.41.05.20.60, mél : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr)  
Caisse des Dépôts et Consignations  
Direction des retraites et de la solidarité  
Mission DIF-Élus - PAS 401  
24, rue Louis Gain  
49939 Angers Cedex 09
3. Transmettre votre demande de financements à la Mission DIF-Élus comportant : le devis, le formulaire de demande de financement, une copie de votre pièce d'identité, un RIB.
4. La réponse du CDC est directement envoyée à l'élu (délai instruction du dossier 2 mois)
5. Informer l'IAU îdF de la réponse du CDC et lui envoyer signée la convention tripartite transmise par la CDC.

\_\_\_\_\_

*Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus  
attribué à l'IAU île-de-France le 4 juin 2018.*